

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DU GARD  
Séance du 28 novembre 2025**

## OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026

PJ:1

## ETAIENT PRESENTS :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Joffrey LEON, Olivier JOUVE, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Nicolas CARTAILLER, Jean-Michel AZEMA, Annick CHOPARD, Didier DART, Nasséra LEGAL, Stéphane LIBERI, Caroline SAUMADE ;

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Aurélie GENOLHER, Rémi NICOLAS, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Maryse GIANNACCINI, Patrick HIGON, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Catherine LANÇON, Marie-Michèle ALVARO

## PROCURATIONS :

Frédéric GRAS à Joffrey LEON  
Aurélie GENOLHER à Henri CROS  
Pierre MAUMEJEAN à Jean-Michel AZEMA  
Patrick HIGON à Fabrice VERDIER  
Maryse GIANNACCINI à Liliane ALLEMAND  
Jean-Yves CHAPELET à Olivier JOUVE

### **Secrétaire de séance :**

Nasséra LEGAL

**Sur** rapport n°1-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

**Entendu** le rapporteur, Monsieur Fabrice VERDIER rappelant que, cette dernière disposition prévoyant que « un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. », un rapport d'orientation en ce sens a été adressé et présenté en cours de séance aux administrateurs aux fins de satisfaire à cette obligation d'un débat,

**Vu**, le code général de la fonction publique,

**Vu**, le décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux centres de gestion de la fonction publique territoriale en son article 11,

**Contextes, motivations et opportunité :**

Considérant ce qui suit :

L'article 11 dispose : « Un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. »

Le Débat d'Orientation Budgétaire est devenu désormais une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du centre de gestion et son absence entacherait d'illégalité l'adoption du budget primitif. Un rapport d'orientation vous est ainsi proposé afin d'alimenter le débat.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération qui en acte la tenue,

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :**

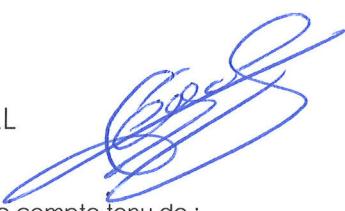
➤ De prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire à partir du rapport ci-annexé ;

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

La secrétaire de séance

Nasséra LEGAL



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 03-12-2025
- La publication par voie électronique le : 03-12-2025

Le Président  
Fabrice Verdier

Accusé de réception en préfecture  
030-283000024-20251128-DEL-2025-57-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2025  
Date de réception préfecture : 03/12/2025

La présente note de présentation a été établie conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du CGCT complétés par les lois de programmation des finances publiques qui prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précédent l'examen et le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de l'établissement, ainsi que sur la situation financière de celui-ci en améliorant la qualité de l'information transmise à l'organe délibérant.

Si l'action des collectivités locales et de leurs établissements est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions. Le DOB est donc la première étape de ce cycle.

Le rapport d'orientation budgétaire doit permettre aux élus :

- de discuter des priorités qui seront affichés dans le budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation de l'établissement
- de s'exprimer sur la stratégie financière du Centre de Gestion du Gard.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

**Le document comporte deux parties :**

La première présente le contexte général du Centre de Gestion ainsi qu'une synthèse de la situation financière de l'établissement concernant la section de fonctionnement du budget et l'évolution de la dette.

La deuxième concerne les orientations proposées pour 2026 pour le Centre de Gestion. A savoir la poursuite et le développement de nos missions, de nos offres de service et ce en tant qu'outil à destination des collectivités et établissement dans de nombreux domaines.

**I - CONTEXTE GÉNÉRAL ET SITUATION FINANCIÈRE 2025 :**

**1) Contexte général**

Le Centre de Gestion, par ses actions et ses engagements, reste pour beaucoup un établissement d'expertise et de référence, garant d'un accompagnement des employeurs territoriaux et d'un lien de proximité avec les collectivités et établissements publics notamment les plus ruraux.

Les années post-covid où se succèdent crise économique, sociale, tensions internationales, ont vu apparaître une dégradation des finances publiques réduisant largement les marges de manœuvres des collectivités locales.

Pour autant, le centre de gestion est à la croisée des chemins entre la nécessité de poursuivre son accompagnement, être agile, proposer de nouveaux services tout en faisant face à la dureté de la contrainte budgétaire qui exige de faire mieux avec moins.

La programmation budgétaires 2025 du Centre de Gestion a donc été inscrite dans l'objectif d'accompagner au plus près les collectivités et établissements affiliés en proposant ses prestations notamment facultatives au tarif le plus juste.

#### **En matière d'accompagnement :**

Privilégiant la présence des agents du CDG sur le terrain en sachant faire preuve d'adaptation et de réactivité, l'ensemble des équipes se sont mobilisées soit dans le cadre de rencontre collectives, soit dans le cadre de rendez-vous individualisés auprès des gestionnaires en charge des ressources humaines. Ainsi ont pu être organisés :

- 20 réunions d'information en présentiel sur l'actualité statutaire
- 25 réunions d'information sur la retraite déployées sur l'ensemble du territoire
- 1 réunion de sensibilisation à la gestion de la prévention des risques au sein des collectivités
- Plus d'une trentaine de rencontres de territoire sur le nouveau contrat d'assurance statutaire
- Plus d'une cinquantaine de rencontres de territoire sur la convention collective volet santé
- 4 rencontres club des DG organisées au CDG et sur le territoire gardois
- 6 réunions club RH
- 3 participations à des forums emploi sur le territoire
- L'organisation d'un colloque sur la cybersécurité a permis de sensibiliser les élus du territoire aux risques numériques croissants et aux enjeux de protection des systèmes informatiques
- Une sensibilisation aux enjeux de l'Intelligence Artificielle au profit des maires-employeurs a été déployée sur le territoire gardois

#### **En matière de mutualisation :**

Le CDG30 dans son objectif de renforcer les liens avec ses partenaires a souhaité formaliser plusieurs partenariats au travers de la mise en place de conventions visant à mettre en œuvre des actions mutualisées et de montée en expertise.

- convention de partenariat avec la DGFIP
- convention de partenariat avec l'UDCCAS

En partenariat avec l'ATD, l'association des maires du Gard, l'association des maires ruraux, un colloque visant à appréhender les futures échéances municipales de 2026 a été proposé à l'ensemble des élus du territoire gardois en septembre 2025.

Afin de répondre aux enjeux du schéma régional de coopération, le CDG30 a souhaité participer et proposer son expertise en matière de conseil en organisation au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et ce en coopération avec les CDG81, 48 et 65. Cette demande de prestation permet d'apporter une réponse concrète à la coopération du schéma régional en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce schéma est le fruit du travail élaboré par le groupe des directrices et directeurs de la région, à partir des valeurs affichées et des objectifs déclinés par les Présidentes et Presidents des CDG d'Occitanie.

D'autres perspectives de mutualisation inscrites dans le schéma régional comme pouvant répondre à certains besoins non couverts ou à des offres de service sont en devenir.

L'abondement des deux budgets annexes de cette coopération régionale s'élève à :

- 63 950€ pour la coordination concours,
- 9 595 € pour la coordination emploi.

Ces contributions répondent aux engagements du schéma de coordination.

- L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a posé le nouveau cadre de la Protection Sociale Complémentaire et a introduit une obligation de participation des employeurs publics en santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Grâce à cette ordonnance, le rôle d'expertise des CDG a été confirmé avec l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de santé et de prévoyance.

Dans ce nouveau cadre juridique rénové, le CDG30, qui propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 une convention de participation en prévoyance pour les employeurs territoriaux du département, a lancé une consultation en 2025 visant à proposer un contrat groupe pour le risque santé à l'ensemble des employeurs ayant donné mandat.

Il est à noter que l'ensemble des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 sont toujours en attente de transpositions législatives et réglementaires.

Enfin, le Centre de Gestion a lancé un marché avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 afin de proposer aux collectivités et établissements affiliés un contrat groupe d'assurance statutaire qui permettra à ces structures d'être protégées contre les risques financiers pouvant survenir en cas d'accidents ou de maladie imputable au service.

Sur le plan national, il a fallu tenir compte des nouvelles réformes statutaires :

- **Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028, avec une incidence financière pour 2025 d'environ 43 000 €.**

En 2025, le CDG 30 compte parmi ses affiliés obligatoires :

- 349 communes (dont 225 emploient au plus 10 fonctionnaires)
- 12 intercommunalités à fiscalité propre dont 1communauté d'agglomération (Gard Rhodanien),
- 73 syndicats (SIVU, SIVOM, syndicats mixtes),
- 2 offices publics de l'habitat (Habitat du Gard et OPH d'Alès),
- 1 caisse de crédit municipal (Nîmes),
- les CCAS dotés de personnels propres, l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Nîmes, etc.

Soit un **total de 467 collectivités et établissements**.

- deux collectivités affiliés volontaires **l'agence technique départementale et l'agence départementale pour l'habitat et le logement**.

## 1) Situation financière

Le diagnostic de la mandature passée permet de dresser un bilan de la dynamique engagée et de préparer ainsi celle qui se profile :

## Evolution des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2025 :

Année	011	012	65	67	Total	% évolution
2020	570 446	4 162 579	377 579	4 608	5 115 211	-
2021	520 464	4 278 645	421 870	16	5 220 995	2,07%
2022	712 403	4 728 074	418 431		5 858 908	12,22%
2023	562 377	4 915 799	444 772	7 604,	5 930 552	1,22%
2024	899 273	4 822 643	161 923	1 861	5 885 700	-0,76%
Prévisionnel 2025	331 879	5 283 300	217 300	151 721	6 984 200	18,66 %

La hausse des charges de personnel (012) est constante, liée à l'élargissement des missions (prévoyance-santé, services innovants) et aux évolutions réglementaires (point d'indice, CNRACL, GVT...)

- En 2024, les chapitres 011 et 65 montrent des fluctuations dues au passage à la nomenclature M57, avec des réajustements comptables (remboursement des DAS et ASA).
- La forte hausse prévue en 2025 (+18,66 %) est significative, notamment sur les charges générales et exceptionnelles.

## Evolution des recettes de fonctionnement de 2020 à 2025

Année	013	70	74	75	77	Total	% évolution
2020	84 061	4 461 900	359 316	90 692	22 042	4 995 969	
2021	75 372	4 934 6901	181 760	44 612	1 844	5 236 435	5%
2022	92 369	5 694 780	260 644	11 300	1 494	6 059 095	16%
2023	24 125	5 832 645	331 996	34 272	6 494	6 223 038	3%
2024	146 593	5 791 668	384 696	30 672	2 500	6 353 630	2%
P2025	30 100	6 444 600	465 000	30 000		6 969 700	10%

Les recettes progressent régulièrement, avec une hausse de 27,17 % sur 5 ans.

- Depuis 2021, les recettes réelles couvrent intégralement les dépenses de fonctionnement.
- La montée en puissance des missions nouvelles contribue à cette dynamique.

Le passage à la M57 a entraîné :

- Un réajustement des imputations comptables, notamment sur les chapitres 011 (charges générales) et 65 (autres charges de gestion).
- Une baisse apparente de certaines lignes en 2024, qui ne reflète pas nécessairement une diminution réelle des activités ou des coûts, mais plutôt un changement de classification.

En conclusion, la croissance des dépenses apparaît comme maîtrisée (+15 % sur 5 ans), avec une hausse plus marquée en 2025, notamment avec :

- Des recettes en forte progression, permettant une couverture complète des dépenses de fonctionnement.
- Le passage à la M57 en 2024 qui a eu un impact technique sur les imputations (à suivre pour l'analyse pluriannuelle).
- La hausse des charges de personnel est cohérente avec l'extension des missions du CDG30.

Le budget prévisionnel global du Centre de Gestion en 2025 s'élève à 8 667 608,06 euros en section de fonctionnement et 1 942 492,27 euros en section d'investissement).

La comptabilité analytique mise en œuvre et présentée au conseil d'administration le 30 juin 2025 a permis de mettre en exergue les équilibres projetés et réels de nos missions et ainsi permettre aux élus du Conseil d'Administration d'obéir des choix en matière de tarification pour 2026.

#### **a. Les dépenses**

Les dépenses sur le chapitre 011 – Les charges à caractère général sont globalement maîtrisées et, à fin 2025, ne devraient pas connaître d'évolution majeure. Les principales augmentations constatées concernent la sécurisation du système informatique et le transfert des dépenses relatives au glissement de l'assurance personnel du 012 au 011 (imputation 6168)

Les dépenses sur le chapitre 012 – Les charges de personnel, à fin 2025 seront sensiblement identiques à celles de 2024 malgré l'augmentation des dépenses concernant le personnel du CDG (Glissement Vieillesse Technicité et impact de la CNRACL) qui sont compensées par une diminution des dépenses du personnel contractuel mis à disposition des collectivités.

#### **b. Les recettes :**

► La convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) conclue à hauteur de **452 000 €** pour la période de 2025 à 2029

► L'assiette de la cotisation obligatoire est en augmentation pour l'année 2025 avec une recette de près de **1 954 000 €**.

**► l'adhésion au socle commun : 127 000 €**

**► les conventions aux services facultatifs : 1 910 000 €**

#### **c. La dette :**

Deux emprunts ont été contractés pour la construction, l'agrandissement et l'amélioration de nos locaux respectivement en 2007 et 2015 et ce pour un coût total d'emprunt de 1 201 485,42 €.

Organismes prêteurs : caisse française de financement pour l'emprunt N° 1 (nouveaux locaux) et banque postale pour l'emprunt N° 2 (extension)

	Montant	Durée de l'emprunt	Taux	1ère échéance	Au 31/12/2025				Coût total de l'emprunt
					Capital amorti	Montant Anuité	Dont amortissement	Dont l'intérêt	
Emprunt n° 1	500 000,00 €	240 mois	4%	01/07/2007	464 624,48	36 790,89	34 015,26	2 775,63	735 872,95
Emprunt n° 2	400 000,00 €	180 mois	2,04%	01/10/2015	259 877,34	30 976,92	27 810,16	3 166,76	465 612,47

## II - LES ORIENTATIONS POUR 2026 :

Le Budget Primitif 2026 sera le 5ème et dernier de la mandature.

Les orientations budgétaires refléteront donc la volonté d'assurer une gestion responsable des ressources financières tout en maintenant la capacité de répondre aux défis actuels et futurs, notamment avec des engagements concrets en faveur du niveau d'expertise, et de l'accompagnement des nouveaux employeurs.

Le budget primitif 2026 du Centre de Gestion devra répondre au mieux aux préoccupations et besoins des collectivités et établissements affiliés, qui auront à faire face également à l'installation de leurs instances de gouvernance (conseil municipaux, conseil d'administration) mais également aux élections professionnelles prévues en décembre 2026.

Les élections professionnelles et le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion auront également lieu en 2026. Le Centre de Gestion en assurera l'organisation matérielle. Afin de garantir la mise en œuvre de ces deux élections, le centre de gestion a conventionné avec le GIP informatique dans le cadre de la fourniture d'une solution dématérialisée de gestion des élections professionnelles et conseil d'administration. Le prestataire retenu dans le cadre d'un marché par le GIP informatique est la société SLIB. Le montant estimé de cette prestation pour le Centre de Gestion est de : 54 000 €.

Le partenariat engagé avec la DDFIP se poursuivra notamment par l'obtention d'une certification de notre service paie à façon. Cette collaboration permettra :

- Certification des procédures selon les normes comptables et réglementaires.
- Sécurisation des flux financiers et des déclarations sociales.
- Renforcement du contrôle interne pour prévenir les erreurs et les risques.
- Reconnaissance officielle de la qualité du service paie.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de transparence et de professionnalisation, indispensable pour répondre aux exigences légales et renforcer la confiance des agents.

En parallèle, le Centre de Gestion a défini pour les années 2026 – 2030 les Lignes Directrice de Gestion pour les collectivités affiliées obligatoirement ou de manière volontaire. Cet outil de référence est conçu pour fixer les orientations et priorités des employeurs et guider les autorités compétentes dans leurs prises de décision, sans préjudice de leur pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, un nouveau site Internet du Centre de Gestion sera accessible à nos utilisateurs. Ce site offre un accès simplifié et centralisé à des contenus utiles et actualisés.

Il valorise l'image de l'organisation en incarnant une démarche moderne et transparente, et garantit la sécurité des données.

L'évolution de l'offre de services, sa promotion, conjuguées aux besoins croissants des collectivités face à la complexification des sujets, génèrent des variations sensibles dans l'activité du Centre dont il est toujours délicat d'évaluer la pérennité.

Afin de s'y adapter et d'y répondre, le CDG doit continuellement ajuster les moyens humains avec le double défi de trouver les compétences adéquates ou de les développer en interne d'une part et de limiter les coûts et frais de gestion par une juste affectation des moyens d'autre part.

La nouvelle clé analytique et des outils de pilotage de l'activité permettent d'éclairer les décisions d'ajustement des effectifs et du coût du service.

Enfin, à l'instar des initiatives prises en 2025 en matière de coopération, d'autres perspectives de mutualisation sont inscrites dans le schéma régional comme pouvant répondre à certains besoins non couverts ou à des offres de service en devenir.

**Dans ce contexte, les grandes orientations pour l'exercice 2026 sont les suivantes :**

- Maintien et renforcement des missions obligatoires :
- Développement des missions facultatives et mutualisées
- Transition numérique et modernisation

**Le développement des services facultatifs :**

Le centre de gestion propose aujourd'hui 17 missions facultatives :

Prévention des risques professionnels  
Médecine préventive  
Psychologue du travail  
Accompagnement des employeurs et fonctionnaires territoriaux en situation de handicap  
Assurance risque statutaire  
Relais CNRACL  
PSC Santé et prévoyance  
Conseil en organisation  
Archives  
Protection des données  
Médiation  
Paie à façon  
Gestion administrative recrutement agent contractuel – Affectation temporaire  
Secrétariat comité médical collectivités/établissement non affiliés  
Coaching  
Enquête administrative  
Secrétaire générale de mairie itinérante

Il s'attache à développer de manière pertinente les services existants tout en proposant de nouveaux dispositifs d'appui aux collectivités.

**La paie à façon** : Depuis 5 ans le CDG réalise pour le compte des collectivités et établissements adhérents la confection des bulletins de salaire et des états inhérents à la réalisation de la paie. Afin de poursuivre le développement de cette prestation, le Centre de Gestion lance chaque année une campagne d'information et de promotion de ce service.

En 2026 ce sont 9 collectivités supplémentaires qui adhéreront portant ainsi le nombre total d'environ 23 660 bulletins de paies qui seront réalisés pour le compte de 77 collectivités.

**L'assurance statutaire** : le centre de gestion a souscrit un contrat groupe d'assurances statutaires afin de proposer aux collectivités et établissements affiliés une protection contre les risques financiers qui surviennent en cas d'accidents ou de maladies imputables au service, d'incapacité de travail, d'invalidité voire de décès, de leurs agents. (agents CNRACL et IRCANTEC). Ce nouveau contrat sera souscrit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Concernant l'assurance statutaire souscrite pour le personnel du Centre de Gestion, le montant de la cotisation sera d'environ 68 000 €.

**La couverture complémentaire santé** : La Protection Sociale Complémentaire représente un **enjeu fort de politique RH** pour les employeurs publics. Le Conseil d'Administration a souhaité à ce titre être volontariste en accompagnant les agents du Centre de Gestion au-delà de ses obligations réglementaires et, au travers de cette démarche responsable, valoriser l'engagement social de l'employeur.

En outre, dans le cadre de ses prérogatives à conclure une convention de participation en matière de prévoyance – le Centre de Gestion a tout au long du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre déployé des moyens humains sur l'ensemble du territoire afin de présenter la convention de participation conclue avec la MNT.

**Le socle commun** : La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a créé six nouvelles missions, formant un socle indivisible, confiées aux centres de gestion :

- Secrétariat des conseils médicaux
  - Accompagnement individuel à la mobilité des agents en dehors de leur collectivité d'origine
  - Assistance à la fiabilisation des comptes en matière de droits à la retraite
  - Assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue
  - Assistance au recrutement
  - Désignation d'un référent laïcité

6 collectivités et établissements publics adhèrent à ce socle, représentant une recette de :

**Le Centre de Gestion expérimentera une nouvelle mission de contrôle interne aux collectivités afin de leur permettre de renforcer fiabilité et transparence de leurs processus administratifs et financiers.**

Ces missions consisteront à analyser les procédures existantes, identifier les risques et mettre en place des dispositifs de sécurisation adaptés. Elles contribueront à garantir la conformité réglementaire, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à prévenir les erreurs ou fraudes.

En offrant un accompagnement structuré, le contrôle interne devient un levier stratégique pour optimiser la gestion publique et instaurer une culture de maîtrise des risques. Cette mission expérimentale sera proposée à moyens humains constants pour le centre de gestion.

### **III Les perspectives financières**

#### **a – les recettes :**

Nos orientations budgétaires 2026 traduisent la **volonté du centre de gestion d'être à l'écoute des collectivités**, de toujours vouloir renforcer son offre de service, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et ainsi assurer un équilibre budgétaire. Aussi, compte tenu de notre contexte financier le **maintien du taux de cotisation obligatoire à 0,8 % est proposé au Conseil d'Administration**.

Pour rappel cette contribution est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale (URSSAF) au titre de l'assurance maladie.

Les rémunérations des contrats de droit privé ne sont pas soumises à cotisation.

**Le CDG poursuit ses missions au plus près des collectivités territoriales.** Il doit s'adapter aux changements induis par les nouvelles dispositions réglementaires et notamment celles issues de la loi du 06 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, pour être plus proche des enjeux liés aux territoires et aux réformes à venir.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le Centre de Gestion propose un certain nombre de services facultatifs pour lesquels, conformément à l'Article L452-30 du CGFP du CGFP, il doit s'assurer que les dépenses supportées pour leur exercice soient financées au coût réel, soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire. Il doit, de plus, veiller au respect du strict équilibre entre dépenses et recettes et ce pour chaque type de missions.

Au regard des résultats de la comptabilité analytique présentés en 2025, le Conseil d'Administration a pour 2026 souhaité privilégier des organisations adaptées afin de poursuivre l'objectif d'équilibre.

#### **b. Les dépenses :**

La structuration des services RH (gestion du statut et conseil en ressources humaines sur tous ses volets), la médecine préventive, la prévention, l'accompagnement des agents dans des parcours de reclassement, le traitement des questions d'égalité et de discrimination et l'évolution des moyens numériques et informatiques, nécessitent pour 2026 de maintenir une politique de formation efficace afin de conforter et renforcer l'expertise.

Il conviendra pour 2026 notamment de :

- Permettre au médecin de la prévention de poursuivre sa professionnalisation au travers du « DIU pratiques médicales en santé au travail - médecin du travail » pour un coût estimé à 2 800 € pour la 2<sup>ème</sup> année.

► Les effectifs du CDG30 seront caractérisés au 31/12/2025 de la manière suivante (hors agents privés d'emploi) :

Au total 55 postes dont 54 sur emplois permanents et 1 sur emploi non permanent.

Répartition *	Cat A	Cat B	Cat C
<b>Fonctionnaires</b>	14	15	16
<b>Contractuels sur emploi permanent</b>	4	5	0
<b>Contractuels sur emploi non permanent</b>	0	1	0

5 agents momentanément privés d'emplois (1 catégorie A et 4 catégories C) sont gérés par le Centre de Gestion.

Les efforts de maîtrise des effectifs, nous ont permis de freiner l'évolution de notre masse salariale tout en ayant fait face à une augmentation significative en ingénierie.

Masse salariale prévisionnelle en 2026 : 5 175 000 € (personnels titulaires et contractuels du CDG30, personnels non titulaires recrutés par le CDG pour mise à disposition des collectivités et fonctionnaires momentanément privés d'emploi)

La masse salariale constitue le principal poste de dépense des ressources humaines et fait donc l'objet d'une gestion rigoureuse non seulement quantitativement mais aussi qualitativement. Pour autant, une augmentation minime de la dépense 2026 est à prévoir, compte tenu du GVT.

► **Moyens numériques et informatiques :**

**Structure informatique** : Les actions engagées depuis 2023 ont permis de sécuriser nos systèmes d'information tout en répondant aux normes fixées par l'ANSSI. La finalisation de ces process se poursuivra tout au long de l'année 2026 avec :

- **L'intelligence artificielle** : à l'heure des restrictions budgétaires, l'intelligence artificielle générative ouvre des perspectives de gains de productivité qui nécessite de poser un cadre protecteur et de confiance pour l'ensemble des collectivités et établissements qui souhaite développer une IA au service de l'intérêt général. Le Centre de Gestion du Gard souhaite pour 2026 s'interroger sur l'engagement et la voie que pourrait prendre l'établissement à l'égard de cette évolution technologique inéluctable. Cette réflexion s'orientera notamment dans un premier temps via des modules de formation, de sensibilisation voire de partenariat.

- **Les logiciels informatiques :**

- A l'occasion du DOB 2025 et dans le cadre de l'obsolescence du logiciel Agirhe médecine, le CDG 30 s'est associé au GIP informatique afin de poursuivre ses missions en matière de médecine, santé au travail. La nouvelle solution informatique proposé par le GIP apparaît aujourd'hui comme financièrement insoutenable pour le CDG30 (estimation 80 000 euros chaque année qui se répercute sur le coût de conventionnement des collectivités afin de maintenir un équilibre financier). Il conviendra donc en 2026 d'apporter une autre solution adaptée aux objectifs de suivi et de protection de données de ce service.

- **Le service dialogue social et le service carrière** gèrent respectivement le déroulement des instances sociales et la promotion interne sans outil informatique dédié. Ces missions, sont complexes, très chronophages et afin d'en améliorer leur organisation et sécuriser les procédures, l'achat d'outils informatiques sera étudié début 2026.

► **Moyens Généraux :**

- Acquisition mobilier et matériel spécifique (matériel médical notamment)
- **Installation de panneaux photovoltaïques visant à réduire la dépendance énergétique et à favoriser la transition écologique.**

Cette initiative permettra :

- **Production d'énergie renouvelable** pour couvrir une partie des besoins électriques.
- **Réduction des coûts à long terme** grâce à l'autoconsommation et à la valorisation des surplus.
- **Contribution aux objectifs de développement durable** et à la neutralité carbone.
- **Valorisation du patrimoine immobilier** par l'intégration d'une technologie propre et innovante.

Ce projet s'inscrit dans une logique de **responsabilité environnementale et d'optimisation budgétaire.**

Le CDG 30 souhaite pour l'exercice 2026 poursuivre sa mission d'accompagnement au plus près des réalités territoriales et des attentes des employeurs publics, tout en veillant à garantir l'équilibre financier et la qualité du service rendu. Le projet de mandat du prochain conseil administration aura pour objectif de définir une feuille de route claire pour répondre aux attentes des collectivités et des agents, tout en garantissant la modernisation et la performance des services publics.